

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 126 (2005)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Divers

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Confrérie du Grand Apier de Suisse  
**3<sup>e</sup> Concours romand des miels suisses**  
**INSTRUCTIONS ET REGLEMENT**

## But

Valoriser et promouvoir les miels suisses.  
Faciliter et encourager la consommation de nos produits.

## Organisation

Le succès remporté par le Concours romand des miels suisses nous encourage à perpétuer l'exercice; il est organisé tous les deux ans.

Sa rigueur implique qu'il soit honoré de miels suisses de qualité.

Le concours est ouvert à tous les apiculteurs de Suisse.

Pour préparer la présentation au concours, les apiculteurs reçoivent:

- a) Un formulaire d'inscription et d'accompagnement.
- b) Une copie du règlement.
- c) Un bulletin de versement.

## Conditions de participation

### *Etat du miel*

L'état du miel récolté en 2005 doit être indiqué sur le talon d'inscription. Il sera vérifié à la réception pour s'assurer de son origine. Le lieu de production sera mentionné, et la teneur en eau n'excèdera pas 18.5%.

- a) Il sera miel de fleurs, miel mixte ou miel de miellat.
- b) Il sera miel de plaine en dessous de 800m ou miel de montagne en dessus de 800m.
- c) Il sera liquide, crémeux ou cristallisé.
- d) Le test de conductibilité du laboratoire sera déterminant pour sa classification.

### *Nombre d'échantillons*

Le participant peut présenter plusieurs miels.

Chaque échantillon comportera 4 bocaux de verre ou emballage agréé.  
(1x 500 g et 3 x 250 g).

S'il y a plusieurs miels, ils seront bien séparés et définis clairement pour éviter toute confusion.

### *Etiquette et bande de contrôle*

Il n'y aura ni adresse ni autre indication. Seul le bocal de 500 g sera personnalisé; (étiquette, label, couvercle et emballage avec habillage au choix du producteur). Les prescriptions sur l'étiquetage seront impérativement respectées sous peine de disqualification.

### *Délai d'inscription*

Les inscriptions doivent parvenir à l'adresse du secrétariat:

Confrérie du Grand Apier, Guy Rouiller, case postale 79, 1871 Monthey, 1 tél.  
024 471 66 02 par fax 024 472 36 89 ou par mail: [guyroui@bluewin.ch](mailto:guyroui@bluewin.ch) pour

le **15 août 2005** au plus tard. A la réception de l'inscription la documentation sera immédiatement envoyée.

#### *Délai et conditions d'envoi des échantillons*

Les miels sont à envoyer jusqu'au 31 août 2005 (date du timbre postal).

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du paiement.

Les échantillons tardifs ne seront pas acceptés pour le concours, ni retournés.

#### *Emballage*

Les échantillons envoyés par poste seront emballés en conséquence. L'organisation ne prend pas de responsabilité pour des dommages lors de l'expédition.

Adresse de destination des échantillons:

M. Carrel Michel, Grand Echanson, Rue du Lac, 1757 Noréaz, tél. 026 470 10 02.

#### *Coût*

La participation au concours coûte CHF. 50.– par miel présenté.

Il comprend la mesure du taux d'HMF, l'humidité du miel, sa conductibilité, l'analyse du jury ainsi que le concours de présentation.

Sur demande et à vos frais, vous pouvez obtenir une analyse pollinique de votre miel. (CHF. 50.–)

#### *Distinctions*

Les participants reçoivent selon le résultat d'évaluation un certificat avec mention or, argent ou bronze. Des médailles correspondantes récompenseront les meilleurs. Des macarons au couleur de leur médaille seront délivrés.

Les lauréats pourront faire valoir leurs mérites pour la promotion de leur miel durant deux ans en précisant l'année de leur consécration.

#### *Proclamation des résultats*

Le concours aura lieu le 25 septembre 2005 aux Giettes/Monthey.

Les résultats seront annoncés lors de la clôture officielle dès 17 h 00.

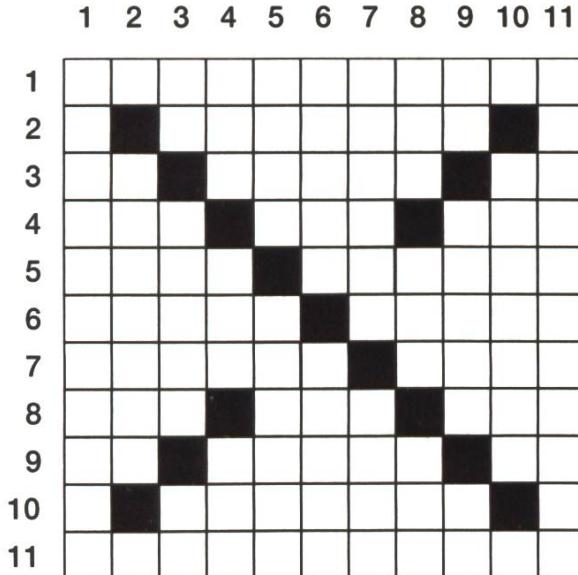
#### *Divers*

- Les différentes sortes de miel doivent être clairement indiquées.
- L'identité des participants ne sera préalablement connue que du responsable du concours.
- Si un critère d'appréciation des contrôles du laboratoire est noté zéro, l'échantillon présenté sera éliminé.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.
- En cas d'annulation, les échantillons seront rendus.
- Le concourant accepte les conditions de participation et les décisions du jury, il renonce au droit de recours.
- Seuls les noms et adresses des participants dont les miels auront été primés seront publiés.
- Les échantillons restent propriété de l'organisation. L'échantillon de 500 gr sera exposé lors de la proclamation. Cet échantillon pourra être retiré sur présentation du certificat concerné. En revanche, les échantillons de 250 gr ainsi que ceux qui n'auront pas été retirés seront distribués gratuitement à des institutions de bienfaisance.

*Toute question complémentaire peut être adressée au secrétariat de la Confrérie.*

# Mots croisés

## Mots croisés N° 108



### Verticalement

1. Ragoût grossier.
2. Action d'aller à l'aventure.
3. Personnel – Ce n'est pourtant pas moi!  
– Note.
4. Armée ancienne – Oiseau grimpeur –  
Unité de mesure électrique.
5. Utiliser – Classai par nature.
6. Manquer – Nom japonais du principal  
port de la Corée du Sud, avec un n au  
lieu d'un a à l'avant-dernière lettre.
7. Démentiras – Maladie infectieuse.
8. Fleuve d'Allemagne – Possessif – De bas  
en haut: pas à moi!
9. Article – Mal fréquentés – Conjonction.
10. Transformer les aliments.
11. Dispense, allègement.

C. Michaud

### Horizontalement

1. Courte phrase musicale.
2. Quitte la ruche.
3. Personnel – Parties du corps – Note.
4. Partie du cheval – Trois de tirer – Tenu,  
délié.
5. Plus qu'assez – Chant des oiseaux.
6. Bienvenue dans le désert – Nécessaire  
pour récolter.
7. Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
– Du verbe être.
8. Glace anglaise – Vallée du Jura –Partie de  
tennis.
9. Article – Petit de l'oie – Passé gai.
10. Fleuve d'Irlande.
11. Action de faire disparaître.

### Solution du N° 107

